

# POLYCHEM

U.S. POLYCHEMICAL  
CORPORATION

EXECUTIVE OFFICES • PLANT • LABORATORY

584 Chestnut Ridge Road, Chestnut Ridge, NY 10977

(800) 431-2072 • (845) 356-5530

www.uspoly.com • Fax (845) 356-6656

## H M I S HAZARD RATINGS: ( USA )

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Health	1
Flammability	0
Reactivity	0
Personal Protection	B

### SECTION I -- PRODUCT INFORMATION

MANUFACTURE'S NAME	U.S. POLYCHEMICAL CORP	MANUFACTURER'S CODE IDENTIFICATIONS:	ACRA STRIP 800
STREET ADDRESS	584 CHESTNUT RIDGE ROAD	CITY, STATE AND ZIP CODE	CHESTNUT RIDGE, NY 10977
EMERGENCY TELEPHONE NO.	845-356-5530	PRODUCT CLASS	
INFORMATION TELEPHONE NO.	845-356-5530	TRADE NAME	POLYCHEM ACRASTRIP 800

PREPARATION DATE

REVISION DATE Jan 9, 2011

DATE ISSUED MAY 30, 2012

### SECTION II -- COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

INGREDIENT	CAS NO.	%
1.		-
2.	1119-40-0, 627-93-0, 106-65-0	--
3.		-

### SECTION III -- HAZARDS IDENTIFICATION

**POTENTIAL HEALTH EFFECTS: PROLONGED OR REPEATED CONTACT CAN CAUSE IRRITATION OF SKIN , EYES AND RESPIRATORY TRACT.**

**HUMAN HEALTH EFFECTS:**

**EYES: MAY CAUSE EYE IRRITATION WITH DISCOMFORT, TEARING OR BLURRING OF VISION.**

**SKIN: PROLONGED CONTACT MAY CAUSE SKIN IRRITATION WITH DISCOMFORT OR RASH .**

**INGESTION: SINGLE DOSE ORAL TOXICITY IS CONSIDERED TO BE LOW. LARGER DOSE MAY CAUSE WEAKNESS AND INCOORDINATION**

**CARCINOGENICITY INFORMATION: NONE OF THE COMPONENT PRESENT IN THIS PRODUCT AT CONCENTRATIONS EQUAL TO OR GREATER THAN 0.1% ARE LISTED BY IARC, NTP, OSHA, OR ACGIH AS A CARCINOGEN.**

### SECTION IV -- FIRST AID MEASURES

**FIRST AID**

**SKIN: REMOVE CONTAMINATED CLOTHING. LAUNDRER CLOTHES PRIOR TO REUSE. WASH SKIN WITH PLENTY OF WATER.**

**EYES: FLUSH EYES WITH PLENTY OF WATER FOR AT LEAST 15 MINUTES. OBTAIN MEDICAL ATTENTION.**

**INHALATION: MOVE TO FRESH AIR**

**INGESTION: GIVE TWO GLASSES OF MILK AT ONCE. DO NOT INDUCE VOMITING. GET IMMEDIATE MEDICAL ATTENTION.**

**NOTE TO PHYSICIANS: ACTIVATED CHARCOA MIXTURE MAY BE BENEFICIAL. SUSPEND 50 G ACTIVATED CHARCOAL IN 400 ML WATER AND MIX WELL. ADMINISTER 5 ML/KG OR 350 ML FOR AN AVERAGE ADULT.**

## SECTION V -- FIRE FIGHTING MEASURES

FLAMMABLE PROPERTIES: FLASH POINT : °C METHOD USED : T.C.C  
 FLAMMABLE LIMITS IN AIR: LEL: NOT DETERMINED UEL: NOT DETERMINED  
 AUTO IGNITION TEMPERATURE: NOT DETERMINED.  
 EXTINGUISHING MEDIA: FOAM , ALCOHOL FOAM , CO<sub>2</sub> , DRY CHEMICAL , WATER FOG  
 HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: BURNING OF PRODUCT MAY GENERATE TOXIC FUMES SUCH AS , BUT NOT LIMITED TO,  
 CARBON MONOXIDE AND OR CARBON DI OXIDE.  
 FIRE FIGHTING INSTRUCTIONS: KEEP PEOPLE AWAY. WEAR SELF-CONTAINED BREATHING APPARATUS. COOL TANK/CONTAINER WITH  
 WATER SPRAY.

## SECTION VI -- ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

SAFEGUARDS : ( PERSONNEL ) REMOVE ALL SOURCES OF IGNITION IN THE VICINITY OF SPILL.  
 INITIAL CONTAINMENT: DIKE THE SPILL PREVENT MATERIAL FROM ENTERING SEWERS, WATERWAYS OR LOW AREAS.  
 SPILL CLEAN UP: RECOVER FREE LIQUID FOR REUSE OR RECLAMATION. ABSORB WITH SAWDUST, SAND OR OTHER ABSORBENT.

## SECTION VII -- HANDLING AND STORAGE

HANDLING: AVOID BREATHING OF VAPORS OR MIST. AVOID CONTACT WITH SKIN , EYES AND CLOTHING. WASH THOROUGHLY  
 AFTER HANDLING.  
 STORAGE: KEEP CONTAINERS TIGHTLY CLOSED WHEN NOT IN USE. STORE IN DRY AND VENTILATED PLACE.

## SECTION VIII -- EXPOSURE CONTROL AND PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: GOOD GENERAL VENTILATION SHOULD BE SUFFICIENT FOR MOST CONDITIONS. LOCAL  
 EXHAUST VENTILATION MAY BE NECESSARY FOR SOME OPERATIONS.  
 PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT:  
 EYE / FACE PROTECTION: WEAR CHEMICAL GOGGLES.  
 RESPIRATORY PROTECTION: USE AN APPROVED AIR PURIFYING RESPIRATOR WHEN EXPOSED TO HIGH VAPOR  
 CONCENTRATIONS  
 PROTECTIVE CLOTHING: WEAR IMPERVIOUS CLOTHING SUCH AS GLOVES, APRON, BOOTS OR WHOLE BODYSUIT  
 AS APPROPRIATE. ( BUTYL RUBBER OR NEOPRENE )  
 EXPOSURE GUIDE LINES:

INGREDIENT	OCCUPATIONAL EXPOSURE LIMITS				NIOSH/ OTHER
	OSHA ( USA )		ACGIH ( USA )		
	PEL/TWA ML/M3	PEL/CEILING ML/M3	8 HRS /TWA ML/M3	15 MIN /STEL ML/M3	PPM
N.E. = NOT ESTABLISHED					

## SECTION IX -- PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPEARANCE AND PHYSICAL STATE: CLEAR LIQUID ODOR : MILD SWEET ODOR  
 BOILING POINT: 100°C ( °F) VAPOR PRESSURE : 15.94 MM HG @20°C VAPOR DENSITY: NOT  
 DETERMINED  
 EVAPORATION RATE : NOT APPLICABLE  
 SOLUBILITY IN WATER: SOLUBLE pH CONCENTRATE: 6.5-7.0  
 PERCENT VOLATILE BY VOLUME: VOC: 500 g/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

Fiche préparée conformément aux normes de l'OSHA, de la CMA, de l'ANSI (États-Unis), du SIMDUT (Canada), aux normes de sécurité professionnelles Worksafe (Australie), aux normes industrielles japonaises JIS Z 7250 :2000 ainsi qu'aux règlements REACH de l'union européenne

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : **POYCHEM ACRASTRIP 800**

NOM DE FAMILLE CHIMIQUE : Solvant nettoyant

CODE DU FABRICANT : AC 800

NUMERO ONU : Non applicable

CATÉGORIE DE MATIÈRES DANGEREUSES SELON L'ONU : Produit non réglementé

NOM DU FOURNISSEUR/FABRICANT : **U.S.A Polychemical Corp.**

ADRESSE : 584 Chestnut Ridge Road, Chestnut Ridge, New York 10977 USA

**NUMÉRO DE TÉL. D'URGENCE :** **GRATUIT aux États-Unis / au Canada** 800-424-9300 ou 703-527-3887 Chemtrec

NUMÉRO DE TÉL. COMMERCIAL : 845-356-5530 ou Appel gratuit 800-431-2072 (Renseignements relatifs au produit)

NUMÉRO DE FAX COMMERCIAL : 845-356-6656

SITE INTERNET : [www.uspoly.com](http://www.uspoly.com)

DATE DE PRÉPARATION : 29 février 2001

DATE DE DERNIÈRE RÉVISION : 19 juillet 2011

### SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE DES URGENCES:** Ce produit est un liquide de couleur claire doté d'une légère odeur. L'exposition prolongée ou répétée peut être irritante pour les yeux, pour les voies respiratoires et pour la peau. Ce produit est un liquide non-inflammable. Les effets de ce produit sur l'environnement n'ont pas été examinés.

PICTOGRAMMES DOT  
ÉTATS-UNIS

Non réglementé

PICTOGRAMMES CANADA (SIMDUT)



Symboles de danger EUROPÉENS et SGH



Mention d'avertissement : **Avertissement!**

#### ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION UE :

Classification de la substance ou du mélange selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 Annexe 1

N° CE 203-603-9 Indice n° 607-195-00-7

N° CE : 214-277-2 Cette substance n'est pas classée dans l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE

N° CE : 211-020-6 Cette substance n'est pas classée dans l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE

N° CE : 203-419-9 Cette substance n'est pas classée dans l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE

N° CE : 252-104-2 Cette substance n'est pas classée dans l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE

**Classification(s) de danger SGH :**

Irritant oculaire Catégorie 2

#### Mention(s) de danger :

H319: Provoque une grave irritation des yeux

H315: Provoque une irritation cutanée.

H335: Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

#### Conseil(s) de prudence :

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264: Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit

P271: Stocker seulement dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

#### **Symbole de danger(s):**

[Xi] Irritant

#### Phrases de risques :

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### Conseils de prudence :

S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S37/39: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

### EFFETS SUR LA SANTE OU RISQUES LIES A L'EXPOSITION :

**AIGU :** L'exposition à ce produit peut causer une irritation oculaire, respiratoire et cutanée. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**CHRONIQUE :** Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

**ORGANES CIBLES:** AIGU: Yeux, système respiratoire, peau  
CHRONIQUE: Peau

### SECTION 3 – COMPOSITION ET INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPOSANTS

DPM	34590-94-8	252-104-2	Non répertorié	Exclusive	CLASSIFICATION DE DANGER : Aucun PHRASES DE RISQUE : Aucun
Soit les autres composants ne sont pas dangereux, soit la concentration des autres composants est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les substances carcinogènes, pour les toxines pour le système reproducteur ou pour les sensibilisateurs pour le système respiratoire).					

**REMARQUE :** TOUTES les informations SIMDUT requises sont comprises dans les sections correspondantes selon le format ANSI Z400.1-2004. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et cette FDS contient toutes les informations requises par le RPC, les directives de l'UE et les normes industrielles du Japon JIS Z 7250: 2000.

### SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

Les personnes contaminées suite à une exposition à ce produit doivent consulter un médecin en cas d'effets indésirables. Les sauveteurs devront eux aussi être examinés si nécessaire. Présenter une copie de l'étiquette et de la fiche de données de sécurité au personnel soignant en même temps que la victime.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Si le produit pénètre dans les yeux, les garder ouverts sous un écoulement d'eau modéré pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Bien se laver la peau après avoir manipulé le produit. Consulter un médecin si l'irritation s'aggrave et persiste. Utiliser dans un endroit bien ventilé Retirer les vêtements contaminés. Enlever les verres de contact, s'il y a lieu.

**INHALATION :** En cas de difficultés respiratoires, transporter la victime à l'air libre. Si nécessaire, pratiquer la respiration artificielle pour rétablir les fonctions vitales. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent

**INGESTION :** Si le produit est avalé, appelez un médecin ou un centre anti-poison pour obtenir des informations. En l'absence de conseil d'un professionnel, ne pas faire vomir. Ne jamais provoquer de vomissements ni donner de diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, qui a des convulsions ou est incapable d'avaler. Consulter un médecin. Présenter une copie de l'étiquette et/ou de la Fiche de Données de Sécurité en même temps que la victime au personnel soignant.

**PROBLÈMES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION :** Des problèmes cutanés ou oculaires préexistants peuvent être aggravés suite à un contact prolongé

**RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :** Traiter les symptômes et limiter la cause de surexposition.

### SECTION 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR :** >200°F  
**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** Non applicable

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (concentration volumique dans l'air, %) :**

**MOYENS D'EXTINCTION :**

Inférieure (LII) : NA Supérieure (LSI) : NA  
Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique sèche, halon ou jet d'eau.

**DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS :** Ce produit n'est pas inflammable et ne présente pas de danger connu d'explosion.

Sensibilité explosive à l'impact :

Sensibilité explosive en cas de décharge d'électricité statique :

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :**

Non sensible.

Non sensible

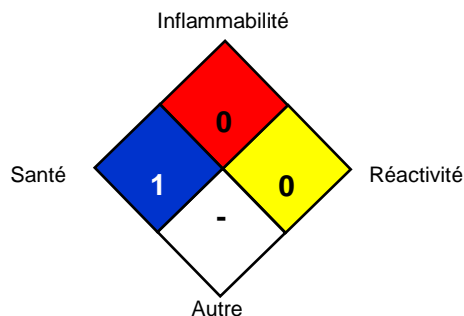
Les personnes luttant contre un départ de feu doivent porter une protection pour les yeux. Les pompiers professionnels doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'un équipement de protection intégral. Isoler les matières qui ne sont pas encore atteintes par l'incendie et protéger le personnel. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

cela est possible sans prendre de risques. Dans le cas contraire, les refroidir avec un jet d'eau en prenant toutes les précautions nécessaires. Si possible, empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer les égouts pluviaux, les cours d'eau et les autres zones sensibles sur le plan écologique.

### CLASSIFICATION NFPA



### CLASSIFICATION HMIS

SYSTEME D'IDENTIFICATION DES MATIERES DANGEREUSES			
DANGER POUR LA SANTE (BLEU)			1
DANGER D'INFLAMMABILITE (ROUGE)			0
DANGER PHYSIQUE (JAUNE)			0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION			
YEUX	RESPIRATOIRE	MAINS	CORPS
	Voir section 8		Voir section 8
Destiné à des applications industrielles et de manipulation générales			

Classement des dangers : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave \* = Danger chronique

## SECTION 6- MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**MESURES A PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT** : Le personnel doit être formé aux interventions à réaliser en cas de déversement accidentel.

**DEVERSEMENTS ACCIDENTELS** : Circonscrire le produit déversé, s'il est possible de le faire sans prendre de risques. Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. Absorber avec du matériau absorbant et placer dans un conteneur approprié pour procéder à l'élimination. Éliminer conformément aux procédures applicables au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local (voir section 13, considérations relatives à l'élimination).

## SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

**PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET PRATIQUES D'HYGIÈNE** : Comme avec tous les produits chimiques, évitez de mettre de ce produit SUR VOUS ou de L'INGÉRER. Se laver soigneusement après toute manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de produits cosmétiques pendant la manipulation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs/brouillards générés par ce produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

**PRATIQUES DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION** : Les conteneurs de ce produit doivent être correctement étiquetés. Entreposer les contenants dans un endroit frais et sec. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'abri des agents oxydants forts.

## SECTION 8 - MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

### CONSIGNES/LIMITES D'EXPOSITION :

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TWA	OSHA TWA	SWA
DPM	34590-94-8	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

A ce jour, aucune limite internationale d'exposition n'est établie pour les composants de ce produit. Veuillez vérifier les limites les plus récentes qui sont en vigueur avec les autorités compétentes de chaque pays.

**VENTILATION ET SÉCURITÉ INTÉGRÉE** : Utiliser avec une ventilation appropriée pour assurer le maintien des niveaux d'exposition à des valeurs inférieures aux limites indiquées ci-dessus. Utiliser une ventilation par aspiration localisée pour contrôler les vapeurs présentes dans l'air ambiant. Veiller à ce que des dispositifs rince-œil/douches de sécurité soient disponibles à proximité des zones d'utilisation de ce produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

Les informations ci-dessous relatives aux Équipements de Protection Individuelle appropriés sont fournies afin d'aider les employeurs à se conformer aux règlements OSHA 29 CFR Sous-partie I (commençant à 1910.132) ou aux normes équivalentes du Canada ou aux normes des pays membres de l'UE (y compris la norme EN 149 relative aux EPI respiratoires et à la norme EN 166 relative à la protection du visage/des yeux) ainsi qu'aux normes du Japon. Se référer aux règlements et aux normes applicables pour les détails correspondants.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Maintenir les concentrations de produits contaminants en suspension dans l'air à des valeurs inférieures aux valeurs limites indiquées précédemment, s'il y a lieu. Si nécessaire, utiliser uniquement une protection respiratoire autorisée par le règlement de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134) ou les normes équivalentes établies par les États des États-Unis ou les normes canadiennes CSA Z94.4-93 ou les normes européennes EN149, ou les normes des États membres de l'UE.

**PROTECTION DES YEUX:** Lunettes de sécurité ou lunettes de protection contre les produits chimiques, tel que nécessaire pour éviter tout contact avec les yeux. Si nécessaire, se référer au règlement de l'OSHA des États-Unis 29 CFR 1910.133 ou aux normes canadiennes appropriées.

**PROTECTION DES MAINS:** Porter des gants résistants aux produits chimiques pour éviter tout contact avec la peau. Si nécessaire, se référer au règlement de l'OSHA des États-Unis 29 CFR 1910.138 ou aux normes canadiennes appropriées.

**PROTECTION DU CORPS :** Porter une protection corporelle appropriée afin d'éviter tout contact (p. ex. blouses de laboratoires, combinaisons). Si nécessaire, consulter les normes du Canada ou les normes correspondantes établies par l'UE, l'Australie ou le Japon.

### SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
ASPECT ET ODEUR :	Liquide de couleur claire avec une légère odeur.
SEUIL OLFACTIF (PPM) :	Légère
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :	Non disponible.
TAUX D'ÉVAPORATION (nBuAc = 1) :	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION (C°):	212°F (100°C)
POINT DE CONGÉLATION (C°) :	Non disponible
pH :	Non disponible
DENSITÉ RELATIVE À 20°C : (EAU =1)	1,028
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%) :	Léger
COV :	Non disponible
POIDS PAR GALLON :	8,7 Lbs.

### SECTION 10 - STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce produit est stable

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION:** Lorsqu'il est chauffé jusqu'à décomposition, ce produit dégage des Oxydes de carbone.

**MATÉRIAUX AVEC LESQUELS LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE :** Agents oxydants forts.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produit pas.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Contact avec des substances incompatibles.

### SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**DONNÉES TOXICOLOGIQUES :** Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour ce mélange :

N° CAS 108-65-6 DL50 Dermique >5000 mg/kg Lapin

**AGENT CARCINOGÈNE PROBABLE :** Aucun des composants ne figure sur les listes suivantes : LISTE FÉDÉRALE Z DE L'OSHA, LISTES DU NTP, du CIRC et du CAL/OSHA ; ils ne sont donc pas considérés par ces organismes comme étant des agents carcinogènes ni des agents carcinogènes probables.

**IRRITATION DUE AU PRODUIT :** Un contact avec ce produit peut provoquer des irritations de la surface cutanée exposée, des irritations oculaires et du système respiratoire.

**SENSIBILISATION AU PRODUIT :** Ce produit n'est pas considéré comme un sensibilisateur.

**INFORMATIONS CONCERNANT LA TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR :** Aucune information relative aux effets de ce produit et de ses composants sur le système reproducteur de l'Homme n'est disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

### SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**TOUTES LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DOIVENT AVOIR POUR OBJECTIF D'ÉLIMINER TOUTE FORME DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.**

**STABILITÉ ENVIRONNEMENTALE :** Aucune donnée disponible pour le moment.

**EFFET DU PRODUIT SUR LES PLANTES OU LES ANIMAUX:** Aucun élément relatif aux effets de ce produit sur la faune et la flore n'est actuellement disponible.

**EFFET DU PRODUIT CHIMIQUE SUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:** Aucun élément relatif aux effets de ce produit sur les organismes aquatiques n'est actuellement disponible.

### SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**PRÉPARATION DES DÉCHETS AVANT ÉLIMINATION :** L'élimination des déchets doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, aux réglementations des États, aux réglementations locales, aux réglementations du Canada, de l'Australie, des États membres de l'Union Européenne et du Japon.

### SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**US DOT; IATA; OMI; ADR :**

**CE PRODUIT N'EST PAS DANGEREUX SELON LA DÉFINITION DU RÈGLEMENT 49 CFR 172.101 DU MINISTÈRE AMÉRICAIN DU TRANSPORT.**

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Produit non réglementé

**CLASSE DE DANGER et DESCRIPTION :** Non applicable

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES NATIONS UNIES :** Non applicable

**GROUPE D'EMBALLAGE :** Non applicable.

**ÉTIQUETTE(S) DOT EXIGÉE(S) :** Non applicable

**NUMÉRO DU GUIDE NORD-AMÉRICAIN DES MESURES D'URGENCE (2004):** Non applicable

**POLLUANT MARIN :** Les composants de ce produit sont classés comme polluants marins par le ministère américain du transport (tels que définis dans le document 49 CFR 172.101 Annexe B)

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT DU MINISTÈRE AMÉRICAIN DES TRANSPORTS (DOT) :**

Ce produit n'est pas classé comme matière dangereuse selon la réglementation américaine DOT décrite dans le règlement 49 CFR 172.101.

**RÈGLEMENTATIONS CANADIENNES CONCERNANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :**

Ce produit n'est pas classé comme matière dangereuse selon la réglementation canadienne du transport.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) :**

Ce produit n'est pas classé comme matière dangereuse selon les règles définies par l'IATA :

**IDENTIFICATION SELON L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) :**

Ce produit n'est pas classé comme matière dangereuse par l'Organisation Maritime Internationale.

**ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES PAR LA ROUTE (ADR) :**

Ce produit n'est pas classé comme matière dangereuse par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

### SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS :**

**EXIGENCES DE DECLARATION SARA (*SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT*) :** Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act*, comme suit : Aucune

**TSCA :** Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA «Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory »' ou inventaire des produits chimiques des États-Unis.

**SARA 311/312 :**

Effets aigus	Effets chroniques		
sur la santé : Oui	sur la santé : Non	Incendie : Non	Réactivité : Non

**QUANTITÉ POUR LA PLANIFICATION DES SEUILS (TPQ) SARA (*Superfund Amendments and Reauthorization Act*) aux**

**U.S.A. :** Aucune quantité seuil prévue (TPQ ou *Threshold Planning Quantity*) n'a été définie pour ce produit. Les valeurs seuils par défaut à partir desquelles la soumission de la FDS et la constitution d'un inventaire sont exigées selon la réglementation fédérale 40 CFR 370.20 soit 4540 kg (10 000 livres), peuvent s'appliquer.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## POLYCHEM ACRASTRIP 800

**QUANTITE A DECLARER (RQ) SELON LA CERCLA) AUX U.S.A :** Aucun

**LOI CALIFORNIENNE SUR L'EAU POTABLE ET LA RÉGLEMENTATION DES SUBSTANCES TOXIQUES (PROPOSITION 65):**

Aucun des composants ne figure sur la liste de la Proposition 65 de l'État de Californie.

### **RÉGLEMENTATION CANADIENNE :**

**STATUT D'INVENTAIRE CANADIEN DSL/NDL :** Tous les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de la Liste Intérieure des Substances

**LISTE DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADA ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT (CEPA) :** Aucun composant de ce produit ne figure sur la liste des substances d'intérêt prioritaire de la LCPE.

**CLASSEMENT ET SYMBOLES CANADIENS SIMDUT :** Ce produit est classé dans la Catégorie D Division 2B, Matières ayant d'autres effets toxiques, selon le Règlement sur les Produits Contrôlés.

### **INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :**

**ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION UE :**

**Classification du mélange selon la réglementation (CE) n° 1272/2008. Voir Section 2 pour les détails.**

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À CE PRODUIT POUR L'AUSTRALIE :**

**INVENTAIRE AUSTRALIEN DES SUBSTANCES CHIMIQUES (AICS) :** Tous les composants de ce produit figurent sur la liste de l'AICS.

**NORME RELATIVE À LA CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS ET DES POISONS :** Non applicable.

### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS À CE PRODUIT POUR LE JAPON :**

**MINISTÈRE JAPONAIS DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE (MITI) :** Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés comme substances chimiques spécifiées de la classe I, ni comme substances chimiques spécifiées de la classe II ni comme substances chimiques désignées par le MITI japonais.

### **INVENTAIRES INTERNATIONAUX DES PRODUITS CHIMIQUES :**

La liste des composants répertoriés sur les inventaires de produits chimiques de chaque pays est, comme suit :

Asie-Pacifique :	répertorié
Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :	répertorié
Liste de produits chimiques coréenne (ECL):	répertorié
Inventaire national des substances chimiques du Japon (ENCS) :	répertorié
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):	répertorié
Liste suisse des substances toxiques (Giffliste) :	répertorié
U.S.A TSCA :	répertorié

## SECTION 16 - INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**PRÉPARÉ PAR :** Paul Eigbrett Global Safety Management, 10006 Cross Creek Blvd. Suite 440, Tampa, FL 33647

**Avis de non-responsabilité :** À la connaissance de U.S. Polychemical Corp , les informations présentées dans ce document sont fiables et précises à ce jour. Toutefois, l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie de quelque type que ce soit, expresse ou implicite, n'est fournie . Les informations ci-incluses ne portent que sur ce produit précis.

**Le produit Acrastrip Formulation est accepté en partenariat avec la division « Design pour l'environnement » (DfE, « éco-conception ») de l'EPA**

